

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 14 (1934)
Heft: 1

Vorwort: Questions fiscales : avant-propos
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France

16, Avenue de l'Opéra

Janvier 1934

Paris-I^{er} Quatorzième Année. — N° 1

Téléphone :

Opéra 90-68

Adresse télégraphique :

Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite

au Bulletin mensuel de la Chambre de

Commerce Suisse en France

Le numéro : 3 fr.

Abonnement annuel : 30 fr.

(argent français)

Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

QUESTIONS FISCALES

	Pages
Le régime fiscal des représentants de maisons étrangères en France	7
Application de la taxe sur le chiffre d'affaires aux marchandises livrées en France par des maisons étrangères	11

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

	Pages
Etat actuel des négociations commerciales entre la France et la Suisse	13
Baromètre des Affaires	14
Renseignements utiles à qui voyage	COUV.

PREMIÈRE PARTIE

QUESTIONS FISCALES

AVANT-PROPOS

L'intérêt suscité par la publication dans le numéro de la *Revue Economique Franco-Suisse* de janvier 1933 de différentes études rédigées avec la collaboration de la *Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision* sur le régime fiscal des étrangers en France, nous a encouragés à poursuivre nos travaux dans ce domaine. Après avoir étudié l'année dernière l'application de l'impôt général sur le revenu aux étrangers résidant ou domiciliés en France, après avoir recherché les conséquences au point de vue fiscal de la participation des sociétés étrangères dans des entreprises françaises, après avoir également exposé les conditions d'imposition en France des coupons de valeurs mobilières étrangères, nous avons proposé cette année à la *Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision* de consacrer le présent numéro de notre Revue à l'examen du *régime fiscal des représentants de sociétés étrangères en France* et aux conditions d'application de la taxe sur

le *chiffre d'affaires aux marchandises livrées en France par des maisons étrangères*. Ces questions font l'objet des deux articles qu'on va lire et qui ne manqueront pas d'intéresser les nombreux représentants, commissionnaires, dépositaires, transitaires, etc., de marchandises importées en France, originaires non seulement de Suisse, mais de tous autres pays. Ces études, en raison de l'espace limité dont nous disposons, sont forcément sommaires et paraîtront peut-être trop schématiques. Certains intéressés auront de la peine à déterminer la catégorie de représentant à laquelle ils appartiennent et ce ne sera que par une étude détaillée de leur « cas » qu'il sera possible de les renseigner avec efficacité. Nous réitérons ici nos remerciements à la *Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision* pour la précieuse collaboration qu'elle veut bien, année après année, nous offrir dans le domaine fiscal.